



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 23 avril 2018

Préavis municipal no 01/2018 pour le conseil du 6 juin 2018 Comptes 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Les comptes pour l'année 2017, révisés par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par Municipalité dans sa séance du 23 avril 2018.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,	
les charges s'élèvent à	fr 1'339'644.89
les produits s'élèvent à	fr. 1'374'095.80
ce qui laisse apparaître un excédent de produits de	fr. 34'450.91

II. Quelques remarques particulières

Comptes de fonctionnement

Chapitre 21 – impôts

La plupart des revenus d'impôts ont été supérieurs aux prévisions. Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont en progression de 5 % par rapport à 2016 mais une légère baisse est constatée sur la fortune des personnes physiques. A noter quelques défalcatons pour fr. 5'621.77 (21.330) (impôts dus, passés en perte après procédure de poursuites et réception de l'acte de défaut de biens). Nous avons, d'autre part, pu récupérer fr. 8'832.99 d'impôts qui avaient été défalqués les années précédentes, d'un ou plusieurs débiteurs revenus à meilleure fortune. Pour ce qui est des revenus « gains immobiliers 21.441 - droit de mutation 21.404 et impôts sur les successions et donations 21.405 », n'oublions pas que la moitié devra être ristournée au canton dans le cadre de la péréquation l'année suivante (soit env. 107'000.-).

Chapitre 22 - Service financier

Au niveau de la péréquation 2016 (décompte final reçu en août 2017), nous avons dû repayer 11'680.- (22.352.2). Selon une projection, nous devons reverser env. fr. 25'000.- pour la péréquation 2017 (bouclément à recevoir été 2018), raison pour laquelle nous avons d'ores et déjà comptabilisé cette somme en transitoire (22.352). Malgré tout, notre commune reste toujours bénéficiaire du système péréquatif.

Chapitre 23- amortissements

23.380 – voir commentaire bilan

Chapitre 31 – terrain

L'activité à la gravière a cessé en milieu d'année 2017 après un début d'année très calme, d'où un revenu largement inférieur aux attentes.

Chapitre 32 – forêts

D'importantes subventions obtenues nous permettent de boucler le compte forêt sur un excédent de revenus, ce qui d'un autre côté, occasionne une « perte » de retour dans les thématiques forêts.

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Auberge communale : les anciens tenanciers de l'Auberge communale ont subitement cessé leur activité en juin pour cause de maladie. Le bail n'étant pas arrivé à échéance, en collaboration avec la municipalité, un nouveau tenancier a été trouvé pour la reprise du bail en cours. Les loyers ont été réglés par les Lhomme jusqu'au 31 août et M. Mignot a repris dès le 15 septembre, d'où un ½ mois de revenu en moins. La Municipalité a décidé de reprendre une partie du mobilier de jardin et divers, selon une expertise indépendante (coût fr. 2'400.-) pour un montant de fr. 14'355.--. Il a aussi fallu repeindre une partie de l'appartement, remettre à jour l'installation électrique, réparer différents éléments de la cuisine (lave-vaisselle, four...), changer toutes les serrures, ainsi que procéder à divers travaux sanitaires. Tous ces travaux, impératifs et urgents pour la réouverture, ont un coût qui dépasse largement le budget (351.314). Le loyer a été augmenté à fr. 2'700.- par mois (+ fr. 200.-).

Collège : changement d'un locataire au 30 juin, sans conséquence sur le revenu des loyers mais avec une diminution des revenus de places de parc.

Pose d'un conduit dans cheminée existante (appartement Breton) pour un chauffage d'appoint au bois. Le loyer a été adapté en conséquence.

Grande Salle : contrôle OIBT obligatoire (électricité) et révision des citernes. Aucun autre frais d'entretien.

Maison de commune : la salle a été louée une dizaine de fois durant l'année 2017 et occupée gratuitement par les sociétés et commissions diverses à de nombreuses reprises.

Chapitre 43 - routes

Travaux sur Rte d'Agiez prévus en 2016, effectués et payés en 2017.

Chapitre 45 – déchetterie

La taxe forfaitaire 2017 a pu être abaissée à fr. 41.- par habitant, grâce à une bonne gestion des coûts. Les travaux prévus pour le nouvel éclairage ont été entièrement réalisés pour un coût à notre charge de fr. 4'958.70 (45.311) l'autre moitié à charge de Premier. Ces travaux ont été partiellement compensés par la taxe forfaitaire. Des sacs taxés ont été distribués aux parents de jeunes enfants (- 3 ans) pour env. fr. 460.--.

Chapitre 61 – corps de police

Avons dû payer un complément de fr. 7'454.- pour la réforme policière 2016.

Chapitre 72 – sécurité sociale

Le décompte final 2016 de la facture sociale est en notre défaveur, nous avons dû repayer fr. 4'969.-- (72.351.2). Selon une projection, nous devons reverser env. fr. 55'000.- pour la facture sociale 2017 (bouclément à recevoir été 2018), raison pour laquelle nous avons d'ores et déjà comptabilisé cette somme en transitoire (72.351).

Comme dit plus haut (chap. 21), nous devons restituer la moitié des revenus conjoncturels encaissés, soit environ fr. 107'000.- (72.351.3). L'écriture a été passée en transitoire afin d'éviter de péjorer l'exercice 2018 de cette importante somme.

Le décompte final 2016 pour l'accueil de jour des enfants (reçu en août 2017) est en notre faveur de fr. 657.-- (72.452).

Notre commune a adhéré à l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) Le Môtier à Romainmôtier. C'est l'ARAS à Orbe qui s'occupe administrativement de cette entité et nous n'avons pu recevoir que les décomptes intermédiaires au 31 juillet 2017. Les boucléments finaux nous parviendront courant du printemps 2018. A relever un montant de fr. 2'383.55 comme décompte final 2016 (72.452.2) ainsi que fr. 5'785.10 sur le même compte qui concerne la restitution de notre part à la subvention de l'OFAS.

Chapitre 81 - eau

Un solde de consommation 2016 de fr. 5'000.- a dû être payé sur 2017 (fuite). De plus, suite à l'été sec et à deux nouvelles fuites détectées dans notre réseau d'eau, la consommation de la Source Mercier a été plus importante que prévue (+ fr. 5'000.-)

Au bilan :

C. 9101 et 9101.02 – CCP

Un disponible important en liquidités qui permettra de rembourser les prêts à taux bloqués échus en 2018.

C. 9102.4 – BCV joint avec Holcim

Ce compte, approvisionné intégralement par Holcim, a été annulé et porté en amortissement extraordinaire des travaux de réaménagement de la Rue de la Gare (9141.3), comme prévu.

C. 9141.1 – canalisations Rue Etienne

Par le jeu des amortissements, les travaux de canalisation de la rue Etienne sont entièrement amortis.

9143.3 – maison de commune

Les travaux de la maison de commune ont été amortis en intégralité par un amortissement supplémentaire de fr. 38'999.- s/ 355.332.

9143.8 – refuge

Les travaux d'agrandissement et réaménagement du refuge, s'élevant au total à fr. 42'819.60 ont intégralement été amortis (357.332), préavis no 12 adopté le 8 décembre 2016.

9144.4 – Etude assainissements Rues du Four – Battoir et Puits

Frais d'étude et de mise en soumission. Nouvel investissement, selon préavis no 14 adopté par le conseil général le 8 décembre 2016.

9144.5 – Etanchéité du réservoir

Les travaux ont été exécutés pour un total de fr. 9'855.- et intégralement amortis par le C. 81.332 (préavis no 3 adopté le 7 juin 2017)

C. 9221

Les différents emprunts ont été remboursés pour un total de fr. 34'000.--, ramenant la dette totale au 31 décembre à fr. 1'013'000.-.

C. 9282.2 – provision pour perte sur débiteurs

Le fonds a dû être augmenté de fr. 20'000.- (le portant à fr. 70'000.-) afin de prévenir les éventuelles pertes sur débiteurs (surtout impôts) par C. 23.380.

III. Commentaires

L'année 2017 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 77'499.- d'amortissements obligatoires (fr. 16'000.- s/ collègue C. 9123.1 / fr. 4'699.- s/ Rue Etienne 9141.1 / fr. 12'000.- s/ maison de commune 9143.3 / fr. 35'000.- s/Auberge C. 9143.5 / fr. 9'800.- s/ rue Gare C. 9141.3) et aux amortissements supplémentaires et fonds de réserve cités ci-dessus.

La Municipalité juge les comptes 2017 comme bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses.

IV. Rapport des municipaux et syndic

En 2017, la Municipalité s'est réunie à 42 reprises afin de traiter les dossiers courants et travailler sur des projets pour la commune. Les municipaux ont représenté la commune à diverses assemblées intercommunales et régionales.

Forêts : coupe de lisière (place du Pin et côte du Stand). Taillis de chêne sous futaie (en Cornillon). Travaux sur la PPS Les Dailles (prairie et pâturage sec) pour lui redonner vie : l'Etat finance l'entier des travaux. Avons annoncé 22 arbres-habitat, qui devront finir leur cycle de vie en forêt (subvention fr. 4'700.-). Signature d'une convention pour réserve forestière des Gorges de l'Orbe : subvention fr. 11'833.80. Pose des panneaux « interdiction » sur les chemins forestiers. Diverses réunions entre Triage des Auges et du Nozon pour projet de fusion. Mise de bois.

Refuge : travaux d'agrandissement et rajeunissement. Création d'un WC et aménagement extérieur avec table-banc, coin détente et foyer.

Eclairage public : remplacement de l'éclairage du clocher ainsi que création d'un plan numérisé de l'éclairage de la commune.

Service des eaux et épuration : divers travaux sur le réseau de distribution et séparatif : remise en état de l'étanchéité extérieure du réservoir (filtres suppl. aux portes d'entrée), filtres à captages changés, fuites chez particuliers découvertes et réparées, suivi de la bonne qualité de l'eau par des analyses régulières demandées par le SCAV, crépine du captage no 10 débouchée pour permettre le bon fonctionnement de notre source. Suivi régulier du débit de la source des Combes. Relevé des compteurs d'eau. Rencontres avec DTP pour plans du séparatif.

Service du feu : début 2017, le Cap Tharin, responsable du DAP Y Vaulion, a touché de l'ECA un véhicule neuf de transport de personnel et matériel. Le commandant du SDIS Vallorbe région, le Maj. Luigi Fiorito a quitté sa fonction au 31 décembre 2017. Le Major Marc-René Christen de Vallorbe est l'actuel commandant du SDIS.

Auberge communale : recherche d'un nouveau tenancier, divers rendez-vous avec ancien et nouveau tenanciers, surveillance de la remise en ordre des installations.

Ecoles : le nombre d'enfants scolarisés augmente encore dans tous les villages de l'AsCoVaBaNo. Un nouveau midibus a dû être commandé, il sera en fonction à la rentrée 2018.

Déchetterie : nouvel éclairage mis en place.

Gravière : diverses discussions pour la suite de l'exploitation, qui ont débouché sur la mise à l'enquête affichée en avril 2018.

Grande salle : divers rendez-vous pour analyser les possibilités de réhabilitation de l'actuel bâtiment.

VI. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 6 juin 2018
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter les comptes 2017 tels que présentés, avec un excédent de revenu de fr. 34'450.91.

Municipalité de Bretonnières
Le Syndic La Secrétaire

P.-Daniel Collomb Patricia Porchet

Annexes : comptes 2017